



DECLARATION LIMINAIRE

Mesdames et Messieurs de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Direction Interrégionale, par cette déclaration liminaire, les 3 organisations syndicales représentatives des personnels du SPIP de l'Ain tenaient à vous faire part de leur position quant à votre venue.

Si cette rencontre aurait pu être constructive afin de faire un premier bilan de l'expérimentation des grilles, force est de constater qu'échanger avec les personnels d'insertion et de probation autour de la question de l'évaluation est difficile puisque le dialogue social est mis à mal depuis des mois entre la DAP et les OS de l'insertion et de la probation.

Le SPIP de l'Ain a été désigné comme site pilote pour expérimenter le guide de l'évaluation auprès des personnes suivies par le service. Toujours volontaires les agents du SPIP 01 ne se sont pas opposés à tester cette nouvelle forme d'évaluation et ont débuté la passation de grilles qui peuvent présenter un intérêt en termes de prise en charge mais qui impliquent également une charge de travail importante et chronophage.

Nous nous investissons toujours sans compter et nous adaptons pour mener à bien notre mission de prévention de la récidive au service de l'intérêt général, mais qui se soucie de notre sort ?

On rogne petit à petit sur nos droits, sans que l'on puisse avoir notre mot à dire. On nous demande de créer une alliance éducative avec les personnes suivies mais le Ministère de la Justice a choisi de nous mépriser davantage en supprimant notre droit à une mobilité lisible et équitable.

Est-ce ainsi que vous reconnaissez les compétences de vos agents, que vous les valorisez, que vous les incitez à se surpasser ?

Notre hiérarchie nous a menacé de sanctions disciplinaires oralement, ce qui démontre, s'il en fallait encore des preuves, de l'absence de dialogue social et de considération de la part de notre direction.

Aussi, nous, représentants des personnels du SPIP, refusons de nous associer à ce temps d'échanges tant que nous ne serons pas plus considérés par notre administration.

Bourg en Bresse, le 20 janvier 2020.